

Modalités d'attribution des bourses de mobilités de Stage 2016 – 2017

Bourse Erasmus+ : mobilités de stage (SMP)



Modalités de candidature : dossier à retirer au service RI ou à télécharger sur le site de l'ULCO, rubrique International / partir à l'étranger. Retour obligatoire au service RI avant la date indiquée sur le dossier.

Attribution : passage en Commission d'attribution des bourses de mobilité obligatoire. Dans la mesure du possible, en fonction du budget attribué par l'Agence Erasmus+ à l'ULCO, les étudiants seront tous allocataires Erasmus SMS. La Commission Européenne a réparti les pays de destination selon le coût de la vie. L'ULCO a défini les montants selon les critères imposés (montants plancher et plafond). Ainsi, pour 2016-2017, les montants de la bourse ont été fixés de la façon suivante :

Groupe de pays	Pays concernés	Montant mensuel de la bourse
1	Autriche, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Lichtenstein, Norvège, Suède, Royaume-Uni	350€
2	Belgique, Croatie, République Tchèque, Chypre, Allemagne, Grèce, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Espagne, Turquie	300€
3	Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine	300€

Dans l'éventualité où le budget obtenu ne permettrait pas d'attribuer la totalité des mois de mobilité, tous les étudiants seraient alors allocataires partiels Erasmus. Cela signifie qu'ils ne percevraient pas la totalité des mois correspondant à la mobilité (ex : mobilité effective de 6 mois mais mobilité financée de 3 mois). La commission d'attribution des bourses de mobilité se prononcerait alors sur les modalités de modulation de cette bourse. Des critères tels que l'échelon de bourse, la destination (distance et coût de la vie), les résultats pédagogiques et / ou l'avancée dans le cycle d'études seront alors pris en considération. Cette information serait diffusée sur le site Internet de l'ULCO, rubrique international / partir à l'étranger et envoyée par e-mail aux étudiants concernés.

Paiement : la bourse est ajustée au jour près : si l'étudiant part 5 mois et 17 jours, il percevra 5 mois complets de bourse + 17/30^{ème}, étant imposé qu'un mois équivaut à 30 jours. Le versement est effectué en deux temps : un premier versement de 70% à la réception de l'attestation d'arrivée dans l'établissement d'accueil et à la réalisation du test de langue obligatoire. Puis paiement du solde de 30% à la réception de l'attestation de mobilité, du dépôt en ligne du rapport de mobilité et de la réalisation du test de langue.